



# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E05.00

Date d'émission: 14/09/2017

Blend Version: 6

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Black Gasket Maker (Aerosol)  
Code du produit : W57680

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour la réparation des joints d'étanchéité  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents dispersants d'aérosol

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium  
Industriepark-West 46  
9100 Sint-Niklaas - Belgium  
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56  
[msds@wynns.eu](mailto:msds@wynns.eu) - [www.wynns.com](http://www.wynns.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 3 H229  
Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

attention

Mentions de danger (CLP) :

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

supérieure à 50 °C/122 °F

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Lors du traitement: libération de gaz/vapeurs corrosifs (vapeurs d'acide acétique).

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze)	(N° CAS) 29118-24-9 (N° CE) 471-480-0 (N° REACH) 01-0000019758-54	1 - 5	Press. Gas (Liq.), H280
triacetate de méthylsilanetriyle	(N° CAS) 4253-34-3 (N° CE) 224-221-9 (N° REACH) 01-2119962266-32	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1C, H314
triacétoxyéthylsilane	(N° CAS) 17689-77-9 (N° CE) 241-677-4 (N° REACH) 01-2119881778-15	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. La vapeur peut provoquer, à retardement, une irritation douloureuse des yeux et un larmolement. Consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Irritation de la gorge.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut causer une irritation de la peau. Teint rouge.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes. Provoque des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

# Black Gasket Maker (Aérosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : N'est pas classé comme aérosol inflammable.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Éviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conforme à la réglementation.
- Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver à l'abri du gel.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec.
- Température de stockage : 5 - 25 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de la chaleur.
- Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conforme à la réglementation. Étiquetage selon.
- Matériaux d'emballage : Aérosol.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs, produits d'étanchéité. Voir fiche technique pour des informations détaillées.

# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### **trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)**

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	3902 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	830 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,1 mg/l

##### **triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)**

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	31 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	31 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	5,1 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	5,1 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,34 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,145 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	6,9 mg/l

##### **triéthoxyéthylsilane (17689-77-9)**

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	32,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	32,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets locaux, inhalation	6,5 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,02 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,74 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,074 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,031 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



Protection des mains

: Chlorure de polyvinyle (PVC). Caoutchouc nitrile. Néoprène. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Aérosol. Pâte.  
Couleur : Noire.  
Odeur : acide acétique.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH :  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible  
indice de réfraction :  
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible  
Densité relative : 1,01  
Solubilité : insoluble dans l'eau.  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Log Kow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique @40°C : Aucune donnée disponible  
Viscosité, dynamique @40°C : Aucune donnée disponible  
Viscosité :  
Viscosité Index :  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Propriétés physiques et chimiques du produit active sans gaz. Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Récipient sous pression. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Humidité. Polymérise en présence d'eau (humidité).

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Acides forts.

# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

CL50 inhalation rat (ppm) > 207000 ppm/4h Sprague-Dawley

#### triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

DL50 orale rat 1550 - 1660 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

ATE CLP (voie orale) 1550 mg/kg de poids corporel

#### triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

DL50 orale rat 1460 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

ATE CLP (voie orale) 1460 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Irritation de la gorge

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

CL50 poisson 1 > 117 mg/l @96h Cyprinus carpio

CE50 Daphnie 1 > 160 mg/l @48h Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 > 170 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata

#### triacetate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

CL50 poisson 1 > 500 mg/l @96h Brachydanio rerio

CE50 Daphnie 1 > 500 mg/l @48h Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 > 500 mg/l @72h Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC (aigu) 72h 500 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

#### triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

CL50 poisson 1 96h 251 mg/l Brachydanio rerio

CE50 Daphnie 1 48h 168,7 mg/l Daphnia magna

CE50 autres organismes aquatiques 1 72h 24,41 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

LOEC (aigu) 72h 100 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

NOEC (aigu) 72h 40 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Black Gasket Maker (Aerosol)

Persistance et dégradabilité Biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Black Gasket Maker (Aerosol)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

#### trans-1,3,3,3-tetrafluoroprop-1-ene (HFO-1234ze) (29118-24-9)

Log Pow 1,6

# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### triacétate de méthylsilanetriyle (4253-34-3)

Potentiel de bioaccumulation : Peu bioaccumulable.

### triacétoxyéthylsilane (17689-77-9)

Log Pow : 0,74

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Black Gasket Maker (Aerosol)

Ecologie - sol : Adsorption dans le sol.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Eliminer en centre de traitement agréé.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 11\* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.2, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 2

Étiquettes de danger (ADR) : 2.2



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5A

Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625

Catégorie de transport (ADR) : 3

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Quantités limitées (ADR) : 1l

Quantités exceptées (ADR) : E0

#### 14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-D, S-U

#### 14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 203

Instruction "passenger" (ICAO) : 203/Y203

# Black Gasket Maker (Aerosol)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). conforme au Règlement (UE) 2015/830.

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H229	Réceptif sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*